

Zeitschrift: Revue suisse : la revue des Suisses de l'étranger
Herausgeber: Organisation des Suisses de l'étranger
Band: 42 (2015)
Heft: 5

Rubrik: Informations de l'OSE

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 22.05.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>



Conseils de l'OSE

Après un séjour de plusieurs années à l'étranger, je prévois de rentrer en Suisse. Quelles précautions dois-je observer concernant l'assurance maladie?

L'assurance maladie est obligatoire pour toute personne vivant en Suisse. Les assureurs maladie sont donc tenus d'accepter dans leur assurance de base toute personne résidant en Suisse, indépendamment de son âge et de son état de santé. Les prestations incluses dans l'assurance maladie de base sont définies légalement. Les caisses-maladie ne peuvent donc pas refuser d'accepter dans l'assurance de base des Suisses et Suissesses de l'étranger de retour dans leur pays et ne peuvent émettre aucune réserve (p. ex. en raison de maladies). L'assurance maladie doit être souscrite dans les trois mois suivant l'installation en Suisse. Elle prend effet rétroactivement à compter de la date d'installation. Certaines personnes sont dispensées de l'obligation de s'assurer, notamment les retraités percevant une rente d'un pays de l'UE et non de la Suisse, ainsi que les personnes séjournant en Suisse pour suivre une formation et disposant de la même couverture d'assurance que celle proposée par l'assurance de base suisse.

L'assurance maladie est souscrite séparément par chaque membre de la famille (adultes et enfants). Tous les assurés paient une prime, dont le montant peut différer d'une caisse à l'autre. En revanche, les prestations de l'assurance de base sont identiques pour tous. Il est donc utile de comparer les primes proposées! Certains modèles d'assurance permettent aussi d'économiser des primes. L'Office fédéral de la santé publique (OFSP) propose un comparateur de primes en ligne: www.priminfo.ch.

Pour bénéficier d'une couverture d'assurance offrant plus de prestations que l'assurance de base (p. ex. des médecines alternatives, des chambres privées ou semi-privées lors d'un séjour à l'hôpital, etc.), il faut souscrire une assurance complémentaire. Il s'agit alors d'assurances privées et les caisses-maladie peuvent refuser d'assurer certaines personnes ou émettre des réserves, en excluant certaines prestations.

Plus d'informations à ce sujet sur le site de l'OFSP: www.ofsp.admin.ch -> Thèmes -> Assurance-maladie

SERVICE JURIDIQUE DE L'OSE

Le service juridique de l'OSE fournit des renseignements généraux sur le droit suisse dans les domaines qui touchent spécifiquement les Suisses de l'étranger. Il ne donne pas de renseignement sur le droit étranger et n'intervient pas dans des contentieux opposant des parties privées.

Étudier en Suisse avec des diplômes étrangers

Les certificats de fin d'études de gymnase ne sont pas équivalents dans tous les pays. En effet, chaque pays dispose de ses propres systèmes et programmes scolaires.

Afin de pouvoir étudier dans une université ou une école polytechnique en Suisse, les candidats doivent être titulaires d'une maturité reconnue par la Commission suisse de maturité ou d'un certificat étranger équivalent. L'admission dans un cursus de médecine est soumise à des conditions particulières car le nombre de places est limité.

Les jeunes Suisses de l'étranger souhaitant suivre des études en Suisse doivent se renseigner le plus tôt possible sur les conditions précises d'admission afin d'éviter toute déception. Les conditions varient fortement d'un pays à l'autre. Parfois, un examen complémentaire est requis, voire un diplôme universitaire dans le pays d'origine.

La Conférence des Recteurs des Universités suisses élabore des directives pour chaque pays en fonction des diplômes locaux donnant accès aux établissements universitaires. Des informations détaillées sont disponibles sur le site www.swissuniversities.ch. Il n'existe pas de commission d'admission centrale en Suisse. Chaque candidature doit donc être adressée directement à l'université, qui décide de l'admission de manière autonome.

Parmi les 17 écoles suisses à l'étranger, il est possible d'obtenir une maturité reconnue par la Commission suisse de maturité dans celles de Bangkok, Barcelone, Bogotá, Madrid, Milan, Rome et Santiago de Chile. Les écoles suisses de Curitiba, Lima, Mexico et Sao Paulo préparent à l'International Baccalaureate (IB). L'admission dans une haute école helvétique avec un diplôme de l'International Baccalaureate n'est pas pour au-

tant sans conditions: les candidats doivent avoir obtenu un certain nombre de points et la mention «higher level» est requise dans certaines matières. Les informations détaillées sont également disponibles sur www.swissuniversities.ch.

Pour étudier dans une haute école en Suisse, il convient de se mettre directement en contact avec elle. La maturité professionnelle suisse permet d'accéder directement aux hautes écoles spécialisées qui, contrairement aux universités, sont plus axées sur la pratique et la professionnalisation. Dans certaines conditions (p. ex. un stage), il est également possible d'être admis avec une maturité gymnasiale ou un diplôme étranger donnant accès aux études universitaires.

Plus d'informations sur les écoles suisses à l'étranger et la formation en Suisse sur www.educationsuisse.ch ou directement auprès des collaboratrices d'educationsuisse.

RUTH VON GUNTEN, RESPONSABLE
SECTION FORMATION EN SUISSE

Information sur l'admission:
<http://www.swissuniversities.ch/de/services/zulassung-zur-universitaet/laender/>

Admission avec un diplôme de l'IB:
<http://www.swissuniversities.ch/de/services/zulassung-zur-universitaet/baccalaureat-international/>



Offres pour les jeunes

L'OSE propose aux jeunes Suisses de l'étranger diverses possibilités de visiter la Suisse. Nous avons réservé des foyers, cherché des familles d'accueil et élaboré des programmes de formation pour ceux qui ont soif d'apprendre. Grâce aux projets de l'OSE, des jeunes d'origine suisse vivant un peu partout dans le monde peuvent faire connaissance et avoir des échanges enrichissants.

Offres pour l'hiver 2015/2016

Camp du Nouvel-An à Sedrun du 26 décembre 2015 au 3 janvier 2016

ALLEGRA Sedrun. Cette année à nouveau, le traditionnel camp d'hiver aura lieu à Sedrun. Dans cette station de ski des Alpes grisonnes, les jeunes découvrent les montagnes suisses et l'un des plus beaux domaines skiables du pays. Pendant dix jours, les moniteurs de ski et de snowboard diplômés de l'OSE transmettent les toutes dernières techniques et assurent aux jeunes des expériences inoubliables sur la neige. Le programme de cette année est de nouveau bien rempli: randonnées en raquettes, sports en salle, sorties à la piscine, ateliers du soir et fête du Nouvel-An offriront distraction et réjouissances.

Cours de langue à Berne du 4 au 15 janvier 2016

Tu parles déjà allemand mais tu souhaites améliorer tes compétences dans cette langue? Ou bien tu ne parles pas un mot de la langue de tes ancêtres et voudrais l'apprendre? Dans les deux cas, nos cours d'allemand à Berne sont faits pour toi! Ils associent vacances et apprentissage. Le matin, tu assistes aux cours d'allemand avec d'autres jeunes Suisses de l'étranger et l'après-midi, nous te proposons un programme varié: visites de villes et de musées,

descentes en luge, sortie aux thermes et biens d'autres choses encore. Tu es logé dans une famille d'accueil, ce qui te permet de te familiariser avec la culture suisse.

Camp de Pâques du 19 au 27 mars 2016

Le camp de Pâques nous emmène dans les Alpes valaisannes. Les montagnes de la station de ski Hohsaas à Saas Grund sont connues dans le monde entier et offrent dif-

Participez gratuitement au camp Juskila!

Du 2 au 9 janvier 2016, 600 jeunes âgés de 13 à 14 ans profiteront gratuitement d'une semaine de sport d'hiver à Lenk, dans l'Oberland bernois. Cette année, 75 Suisses et Suissesses de l'étranger figureront parmi les 600 heureux gagnants.

Le 2 janvier 2016, 600 garçons et filles âgés de 13 à 14 ans prendront un train spécialement affrété pour se rendre à Lenk, dans la vallée du Simmental, afin de participer au camp de ski. C'est déjà la 75e fois que Swiss-Ski (Fédération suisse de ski) et ses partenaires invitent ces jeunes dans le plus grand camp de sport d'hiver de Suisse. Pour célébrer cet anniversaire, 75 places sont tirées au sort parmi les enfants suisses de l'étranger. Les jeunes nés en 2001 ou 2002 souhaitant participer peuvent remplir le formulaire d'inscription sur notre site internet. Le délai d'inscription est fixé au 15 septembre 2015.

Pour participer à ce camp de ski (Juskila), les jeunes doivent être capables de communiquer au moins dans l'une des trois langues nationales (allemand, français ou italien). Les places sont tirées au sort, une place inclut la participation au camp ainsi que les cours de sport d'hiver, les repas et l'hébergement. L'organisation et le financement des voyages aller et retour incombent aux parents. Les noms des 75 gagnants tirés au sort parmi les Suisses de l'étranger seront communiqués fin septembre.

Inscriptions sous: www.sjas.ch > camps

Envoyez le talon rempli à la Fondation pour les enfants suisses à l'étranger. N'oubliez pas de joindre une copie du passeport suisse d'un parent ou de l'enfant.

Renseignements et informations:

Fondation pour les enfants suisses à l'étranger (FESE), Alpenstrasse 26, 3006 Berne, SUISSE
Téléphone +41 31 356 61 16, fax +41 31 356 61 01,
e-mail: info@sjas.ch, www.sjas.ch



Stiftung für junge Auslandschweizer
Fondation pour les enfants suisses à l'étranger
Fondazione per i giovani svizzeri all'estero
Fundaziun per giuven svizzers a l'ester

IMPRESSUM:
La «Revue Suisse», qui est destinée aux Suisses de l'étranger, paraît pour la 41^e année en allemand, français, italien, anglais et espagnol, en 14 éditions régionales, avec un tirage total de 400 000 exemplaires, dont 140 000 électroniques. Les nouvelles régionales paraissent quatre fois par

an. La responsabilité pour le contenu des annonces et annexes publicitaires incombe aux seuls annonceurs. Ces contenus ne reflètent pas obligatoirement l'opinion ni de la rédaction ni de l'éditrice.

DIRECTION ÉDITORIALE: Barbara Engel (BE), rédactrice en chef; Stéphane

Herzog (SH); Marc Lettau (MUL); Jürg Müller (JM); Peter Zimmerli (PZ), responsable des «news.admin.ch», Relations avec les Suisses de l'étranger, DFAE, 3003 Berne, Suisse.
TRADUCTION: CLS Communication AG
DESIGN: Herzog Design, Zurich
IMPRESSION: Vogt-Schild Druck AG, 4552 Derendingen.

ADRESSE POSTALE: Éditeur/rédaction/publicité: Organisation des Suisses de l'étranger, Alpenstrasse 26, 3006 Berne, tél. +41 31 356 61 10, fax +41 31 356 61 01, PC 30-6768-9.
E-mail: revue@aso.ch

CLÔTURE DE RÉDACTION DE CETTE ÉDITION: 15.7.2015

Tous les Suisses de l'étranger enregistrés auprès d'une représentation suisse reçoivent la revue gratuitement. Les personnes n'ayant pas la nationalité suisse peuvent s'abonner (prix pour un abonnement annuel: Suisse, CHF 30.-/étranger, CHF 50.-). La revue sera expédiée aux abonnés directement de Berne. www.revue.ch

CHANGEMENT D'ADRESSE: prière de communiquer votre nouvelle adresse à votre ambassade ou à votre consulat; n'écrivez pas à Berne.

